

2

**Clément KOLOR et Laurent DJAGBA :**  
**Deux anciens députés du Comité de l'Unité togolaise (CUT),**  
**lâchement assassinés par le régime d'EYADEMA dans l'affaire**  
**du « Complot du 8 août 1970 »**



Clément KOLOR



Laurent DJAGBA

Au 7<sup>e</sup> mois de la 7<sup>e</sup> année après l'assassinat de Sylvanus OLYMPIO, le 13 janvier 1963, surviennent les assassinats de Clément KOLOR et Laurent DJAGBA, après l'annonce par le régime de la découverte d'un « Complot du 8 août 1970 » visant à le renverser. C'est au cours d'une descente de l'armée chez des « conjurés » présumés, qu'un ancien responsable nationaliste, Clément KOLOR, est sommairement abattu. Un état de siège non officiellement déclaré est mis en place par le régime EYADEMA qui dénonce l'action de militants des partis frappés de dissolution, tout particulièrement le CUT, et une vague répressive, déclenchée dans tout le pays, organise des arrestations massives.

**Un nécessaire rappel du contexte**

Suite au coup d'Etat du 13 janvier 1963, un gouvernement provisoire avait été mis en place, sous la direction de Nicolas GRUNITZKY et d'Antoine MEATCHI, responsables politiques favorables au pouvoir français sous le régime colonial, qui revinrent d'exil et appelèrent à la tenue d'une « Table ronde d'union et de réconciliation nationales » réunissant les quatre principaux partis qui animaient la vie politique à l'époque : l'UDPT, le MPT, la JUVENTO et l'Unité togolaise et, à titre d'observateurs, des représentants de l'armée, de toutes les confessions religieuses et des syndicats professionnels. Cette « Table ronde » eut à définir les grandes lignes de nouvelles institutions qui furent plébiscitées par des élections générales qui, organisées le 5 mai 1963, instituèrent la II<sup>e</sup> République du Togo en dotant le pays d'une nouvelle constitution, d'un président et d'un vice-président élus pour 5 ans ainsi que d'un parlement de

56 membres également élus pour 5 ans sur une liste unique dite d'« union nationale ».

Cependant, les institutions ainsi laborieusement échafaudées ne résistèrent pas à la crise qui ne cessait de s'approfondir au sein de ce gouvernement jusqu'à son expression extrême qui fut le soulèvement populaire du 21 novembre 1966 exigeant la démission du régime GRUNITZKY – MEATCHI. C'est ainsi que, le 13 janvier 1967 soit quatre ans jours pour jour après celui de 1963, ce

gouvernement était emporté par un nouveau coup d'Etat militaire qui installa au pouvoir un gouvernement contrôlé par une junte dont GNASSINGBE EYADEMA allait prendre la direction trois mois après, le 14 avril 1967.

En mai 1968, une puissante grève générale déferla chez les travailleurs et en milieu scolaire et étudiant. Faisant écho à celles qui ébranlèrent le monde entier, venant tant de la classe ouvrière que de la jeunesse étudiante et scolaire, elle fut la première crise qui secoua fortement le régime d'EYADEMA qui venait de s'installer au pouvoir un an à peine auparavant.

L'année suivante, le 13 mai 1969, une nouvelle grève des étudiants du Centre d'Enseignement Supérieur (CES) de Lomé, cette fois-ci, en solidarité avec leurs camarades du CES de Porto-Novo en grève depuis le 9 mai contre le projet de construction de la cité universitaire dans l'enceinte du Lycée Béhanzin paralysa le milieu étudiant. Devant le durcissement et l'extension du mouvement provoqués par les mesures répressives du pouvoir; celui-ci ne trouva d'autre solution que de démissionner S. Babelem, le, ministre de l'Education Nationale d'alors, qui sera remplacé par Benoît Malou.

Après donc les fortes grèves de ces années 1968 et 1969, le régime d'EYADEMA s'attèle à créer des structures de caporalisation des différentes couches de la population. C'est ainsi qu'il entreprend la création, du 28 au 30 novembre 1969, d'un parti unique gouvernemental, le Rassemblement du peuple togolais (RPT), ayant la primauté sur toutes les institutions du pays.



Une fois ceci fait, il s'attèle, après s'être attaqué aux responsables syndicaux, à organiser la liquidation physique de ceux des responsables des partis nationalistes qui, restés dans le pays se démarquent de son régime et qui, à ses yeux, sont susceptibles d'organiser la contestation de son pouvoir après que d'autres aient pris le chemin de l'exil.

C'est dans ces circonstances que survient le fameux « Complot du 8 août 1970 » et la vague répressive qu'il donne l'occasion de déchaîner dans tout le pays contre les irascibles anciens dignitaires du CUT parmi lesquels comptent Marc Messan ATIDEPE et Laurent DJAGBA. Se sachant recherchés, ces derniers prennent la fuite au Ghana où ils sont arrêtés à Takoradi, ramenés à Accra par les autorités ghanéennes d'alors qui les livrent à un commando de militaires togolais conduit par le Com-

mandant Koffi KONGO pour qu'ils soient déportés à Lomé.

Le 11 septembre, une « Cour de Sûreté de l'Etat » est créée pour juger les prétendus « auteurs de la récente tentative de coup d'Etat ».

Le 1<sup>er</sup> décembre, au procès des « conjurés » du « Complot du 8 août », plusieurs condamnations sont prononcées. Parmi celles-ci : Me Noé KUTUKLUI, réfugié au Dahomey, condamné à 20 ans de détention par contumace ; l'officier de police OSSEYI, condamné à 10 ans de détention. Cinq autres personnes, jugées par contumace, sont condamnées à 20 ans de détention. Six autres accusés dont Laurent DJAGBA et Marc ATIDEPE, anciens députés sont condamnés à 10 ans de détention ; sept à 5 ans de détention, un à 3 ans et un à 6 mois.

## Clément KOLOR, le martyr froidement et sommairement abattu à son domicile par un commando envoyé par EYADEMA, le 8 août 1970

**N**É le 7 avril 1929 à Anié, ancien député du Comité de l'Unité togolaise (CUT), élu pour la circonscription électorale d'Atakpamé Nord aux élections législatives tenant lieu de référendum sur l'indépendance immédiate du 27 avril 1958, Clément KOLOR a d'abord été élu Secrétaire de la Commission des Finances et de l'Economie de l'Assemblée puis Secrétaire de sa Commission des Affaires Politiques, du Suffrage Universel, du Règlement et des Pétitions au cours de la séance du jeudi 5 mars 1961.

Présenté par le CUT sur sa liste de 51 candidats aux élections législatives de la triple consultation électorale (constitutionnelle, législative et présidentielle) du 9 avril 1961 qui dote le Togo indépendant de nouvelles institutions, il est à nouveau réélu et détient son mandat de député jusqu'au coup d'Etat du 13 janvier 1963 qui met brutalement fin à cette législature.

Après la dissolution des partis politiques au coup d'Etat de 1967, suivi de l'instauration au Togo d'un régime de parti unique en 1969, certains responsables du CUT, par convivialité, se retrouvaient de temps en temps, dans un cadre purement informel, à son domicile pour échanger entre amis.

Mis au courant de l'une de ces prochaines rencontres par un informateur malveillant qui dénonce faussement cette réunion comme un complot fomentant un coup d'Etat et auquel viendrait participer Noé KUTUKLUI, l'ancien dirigeant du CUT réfugié à Cotonou à cette



Le député Clément KOLOR, deuxième assis à la gauche de Sylvanus OLYMPIO, lors de l'une de ses tournées à Blitta.

époque où il est la bête noire du régime, EYADEMA envoie chez lui un commando auquel l'ordre est donné d'abattre sans sommation Noé KUTUKLUI.

Arrivé sur place, l'adjudant ADEWUI, chef du commando à qui toutes les instructions ont été données dans ce sens, prend Clément KOLOR pour Noé KUTUKLUI car la description sommaire de sa corpulence qui lui a été préalablement faite semble correspondre à la sienne.

Et, lorsque Clément KOLOR voit l'escouade de militaires faire irruption dans son domicile, loin de se démonter et, aussi brave qu'effronté comme on le connaissait de caractère, il se lève et se porte à leur ren-



contre pour demander l'objet de leur intrusion dans son domicile.

Il n'a même pas le temps de parlementer puisque, pris pour celui dont on lui a fait la description, le chef du commando, tire sur lui sans hésiter plusieurs rafales de pistolet-mitrailleur à la tête, à la poitrine, au pubis ainsi qu'aux jambes qu'il fracasse complètement.

Clément KOLOR s'effondre au sol comme une masse humaine, se vidant de son sang par tous les trous de balles qui le transpercent de la tête jusqu'aux pieds. A tel point que le pagne dans lequel on enveloppe son corps pour l'emporter à la morgue n'a cessé de dégouliner du sang de partout.

Ce n'est donc qu'après que le crime ait été commis qu'EYADEMA et son nouveau régime se sont rendus compte de la méprise et de la fausseté de la dénonciation calomnieuse qui leur a été faite mais il était déjà trop tard : le vin était tiré, il fallait le boire... On invente alors cette rocambolesque affaire de complot pour couvrir cette lamentable bavure et en dissimuler soigneusement l'origine.

S'agissant de la proclamation officielle selon laquelle Clément KOLOR aurait été « abattu » en tentant de pren-

dre la fuite en escaladant un mur alors qu'il allait être arrêté pour préparation d'une « tentative de coup d'Etat », elle est donc totalement fausse.

C'est ainsi que l'annonce de son assassinat, faite par un glacial communiqué du régime d'EYADEMA mis en place un peu plus de trois ans auparavant, fut le premier choc qui ébranle la population depuis l'assassinat de Sylvanus OLYMPIO au coup d'Etat du 13 janvier 1963.

Quant au corps de Clément KOLOR, enlevé par les militaires, il est soustrait à la famille qui n'a pas eu le droit d'y avoir accès à la morgue où il est gardé jusqu'à son transfert à Atakpamé pour être remis à sa famille par les mêmes militaires venus expressément en délégation à cet effet. Le tout, pour un enterrement qui a eu lieu sur le flanc de la colline de Woudou, à un endroit où le régime d'EYADEMA, soucieux de faire disparaître jusqu'aux moindres traces son forfait, a fait installer des bâtiments et colonnes de lignes haute tension par la CEET. Au point où il est permis de se demander aujourd'hui ce que sont réellement devenus les restes du député KOLOR. Les a-t-on fait disparaître aussi, est-il permis légitimement de se demander...

## **Laurent DJAGBA, le martyr de la nuit de la St Sylvestre du 31 décembre 1970 au 1<sup>er</sup> janvier 1971, arrêté et assassiné en détention dans l'affaire du « Complot du 8 août 1970 »**

**N**É en 1926 à Batambouaré, dans la région de Dapaong, Laurent DJAGBA a été greffier, syndicaliste, Secrétaire général du Syndicat des agents de la Fonction publique affilié à la CFTC qui adhère par la suite au Comité de l'Unité togolaise. Il en est le candidat aux élections législatives du 27 avril 1958 et est élu à cette occasion comme le plus jeune député de Dapaong dans la circonscription électorale de Dapaong Sud, contre un adversaire aussi prestigieux que le chef de Bombouaka, Matéyendou Sambiani de l'UCPN.

D'une fidélité sans faille au CUT et à Sylvanus OLYMPIO, il perd son siège à l'Assemblée après le coup d'Etat de 1963 et sera de ceux qui refuseront toute collaboration pour ne pas dire compromission avec le gouvernement d'union nationale imaginé par les putschistes, un refus de composer qui lui vaudra deux emprisonnements de huit mois chacun entre 1963 et 1966.

Après son accession au pouvoir, EYADEMA, tente d'en faire un ami en 1968 en le faisant d'abord entrer au Comité Constitutionnel chargé d'élaborer une nouvelle constitution pour le Togo, comité discrètement dissous par la suite parce qu'ayant refusé de proposer le parti unique, comme le souhaitait le nouveau président putschiste.

Dans un témoignage écrit de l'un de ses fils, Gilbert DJAGBA, on apprend que ce dernier lui propose ensuite d'entrer dans son gouvernement mais essuie un refus catégorique qui « fut assorti d'une téméraire explication : « Je ne sais pas trahir. Et puis, vous aviez des solutions spéciales



*Le député Laurent DJAGBA (en culotte et chemise manche courte), troisième à partir de la droite, avec les députés de la toute première Assemblée représentative du Togo (ART), à la fin des années 1940.*

*pour faire mieux que nous. Mettez-les en œuvre pour que nous voyions à quoi elles ressemblent et quels en seront les résultats. En tout cas, ne comptez pas sur moi pour m'associer à vous pour qu'en cas de difficultés, je sois le bouc émissaire », dira-t-il en substance au président Eyadéma.*

*Certains de ses amis de l'époque à qui il raconta cette rencontre lui conseillèrent de quitter le pays car, comme bien des présidents tout nouvellement parvenus au pouvoir, le lieutenant-colonel EYADEMA n'acceptait pas qu'on lui tienne tête, qu'on se mette en travers de ses projets.*



DJAGBA Laurent n'écouterait pas ce conseil et continuerait à mener sa petite vie de greffier au tribunal. Mais pour beaucoup de ses amis, son destin était scellé car il ne faisait plus l'ombre d'un doute qu'ÉYADEMA attendait le moment opportun pour le frapper pour sa témérité. Surtout qu'il voulait avoir toute la partie nord du pays dans sa poche et qu'il ne pouvait pas tolérer un comportement qui y limitait son autorité. Pour l'exemple, qui dissuaderait d'autres velléités de liberté ou de fidélité à Sylvanus OLYMPIO dans le nord, il lui fallait frapper DJAGBA Laurent. L'occasion lui fut donnée de prendre cette revanche avec le complot du 8 août 1970. (...)

Condamné à dix ans de prison, (Laurent DJAGBA) sera détenu avec ses amis au Camp militaire de Tokoin où, quotidiennement, il subissait un supplice. A tel point que, rapporter un de ses amis qui eut la chance de sortir de prison, DJAGBA Laurent voyait chaque jour sa mort s'approcher. Quand cette affreuse éventualité commença à être pour lui une évidence, sa préoccupation constante fut ses enfants, 17 au total, dont l'aîné n'avait alors que 18 ans.

C'est cet amour du père soucieux de ses enfants, qui explique que cette forte personnalité ait accepté de mimer l'acte sexuel sur le sol quand ÉYADEMA, déjà grisé par le pouvoir, se croyait tout permis. DJAGBA Laurent accepta cette humiliation pour avoir la vie sauve pour ses enfants. Mais la machine à tuer, inaugurée le 13 janvier 1963, ne sut pas s'arrêter. »

Dans sa communication à la Conférence nationale de juillet – août 1991, Marc ATIDEPE, qui a été arrêté et détenu conjointement avec lui dans les mêmes circonstances, a raconté les horribles conditions dans lesquelles il a été assassiné, comme suit :

« Le soir (du 31 décembre 1970), vers 22 heures, une escouade de soldats, sous le commandement du Commandant ADEWUI, assisté du Capitaine LAWANI et du Lieutenant GNEHOU, revinrent à la prison ; l'émotion était très grande. Chacun se demandait ce qui allait se passer. Eh bien, ce que l'on craignait depuis six mois devait se produire. Les officiers sortirent une liste et les appels commencèrent. Le premier appelé était, comme il fallait s'y attendre, mon très cher ami DJAGBA. Il fut déshabillé et, couché par terre, à plat ventre, quatre soldats immobilisèrent chacun, un de ses membres, en y appuyant fortement leurs pieds chaussés de godasses ; une fois cette immobilisation réalisée, trois autres militaires se livrèrent, à cœur joie, à des bastonnades continues. Les coups étaient administrés les uns après les autres, à la manière des femmes qui pilent, à trois, de l'igname dans un mortier. Cela, vous en doutez, ne laissait aucun moment de répit au supplicié. Il criait fort, très fort ; ses cris étaient déchirants, puis progressivement baissaient pour finir par s'éteindre. Mon ami était mort ; il n'avait pu supporter plus longtemps ces bastonnades parce que, depuis six mois, il était soumis à ce genre de torture, au moins une fois par jour. »

Et le témoignage de son fils, Gilbert DJAGBA, de préciser :

« Torturé à mort, (Laurent DJAGBA a été) enterré dans un endroit jusqu'ici inconnu de la famille, un crime fut commis sur l'homme politique qui avait une

si haute idée de la politique qu'il ne s'attendait pas dans ce domaine à des monstruosité comme celles qui l'ont humilié et tué. »

Il y a encore plus sordide sur le sort réservé à la dépouille mortelle de Laurent DJAGBA et celles de ses compagnons d'infortune, arrêtés, torturés et assassinés avec lui.

Voici l'histoire :

Alors que TCHANKOUN, les Docteurs ATIDEPE et FIADJOE ont été arrêtés au Togo, Laurent DJAGBA et le Commissaire OSSEYI, se sachant recherchés dans la vague répressive frappant alors les dirigeants nationalistes togolais, prennent la fuite au Ghana où ÉYADEMA les a fait arrêter par le régime du Général Joseph Arthur ANKRAH, alors au pouvoir dans ce pays, et à qui l'officier Koffi KONGO est envoyé pour les récupérer et les ramener au Togo.

Une fois ainsi regroupés au Togo, ces dirigeants nationalistes n'ont cessé d'être tabassés et torturés sous les ordres des tout puissants officiers du Camp militaire qu'étaient à l'époque le Colonel LAWANI et le Lieutenant Gaston Charles GNEHOU, grand-frère d'Hubertine BADAGNAKI, épouse d'ÉYADEMA. Ils ont ainsi tellement été sauvagement battus qu'ils avaient les yeux enflés et en étaient devenus totalement méconnaissables, mais c'est dans cet état qu'on les a promenés, à demi-nus, dans toutes les préfectures du Togo pour les exposer aux populations comme étant de prétendus « ennemis du Togo » et « ennemis d'Éyadéma ».

Après les avoir présentés de cette façon dans chaque chef-lieu de préfecture, on les a ramenés à Lomé où on les a photographiés et les images ont été envoyées pour être affichées à travers tout le pays dans chaque Service d'information existant à l'époque dans chaque préfecture.

Et c'est après avoir exposés les loques humaines qu'ils étaient devenus après avoir été ainsi maltraités qu'ils ont battu à mort Laurent DJAGBA, le Commissaire OSSEYI, TCHANKOUN et LANZO.

Une fois leurs décès constatés, leurs cadavres ont été exposés devant l'infirmerie du Camp militaire et, sur ordre d'ÉYADEMA et d'ADEWUI qui étaient les tout puissants chefs militaires à l'époque, un véhicule sonorisé a été requis pour aller sillonner la ville de Lomé en appelant la population à venir voir les cadavres des « ennemis d'ÉYADEMA ».

A la famille du Commissaire OSSEYI venu voir ÉYADEMA pour lui demander de récupérer le corps pour aller l'enterrer, ÉYADEMA a opposé un ferme refus.

Alors, les gens curieux affluaient pour venir voir devant l'infirmerie du Camp les corps ainsi exposés à côté desquels a été déposé un pilon que chaque badaud était incité à prendre pour « tabasser » à son tour les cadavres des « malfaiteurs », « ennemis d'ÉYADEMA », « ennemis du Togo » ainsi exposés, en leur donnant autant de coups que voulu.

C'est de cette façon que les corps de ces tristes victimes ont été complètement écrasés avant qu'on aille les jeter dans un endroit totalement inconnu de leurs familles jusqu'à ce jour.

